



Communiqué de presse

Juillet 2025

Pour des centralités rurales renforcées : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITES RURALES EN REGION » DE LA COMMUNE D'AVALLON (YONNE)

Le mardi 15 juillet 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune d'Avallon et la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan signeront la convention « Centralités rurales en Région » (C2R).

Au titre de la convention « Centralités rurales en Région » (C2R), couvrant la période 2022-2026, la commune d'Avallon déploie une stratégie de revitalisation ambitieuse à la faveur de la redynamisation de son centre bourg. Dans ce cadre, la Région la soutient à hauteur de 500 000 €.

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ». 128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce dispositif « Centralités rurales en Région ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, ce dispositif cible ces centralités (petites à intermédiaires) de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles.



En cohérence avec les orientations du SRADDET, ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies de revitalisation pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et soutenir un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne, ensuite, les communes conventionnées pour des projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'écoconditions) ;
- associent les usagers et habitants.

Depuis juillet 2022, la Région a ainsi délibéré le **conventionnement de 115 communes**.

La commune d'Avallon se situe au Sud du département de l'Yonne, à près de 60 km au Sud d'Auxerre et 100 km de Dijon, et se trouve en limite de l'autoroute A6. Commune à dominante rurale, la présence de la gare et la traversée de la ville par des axes structurants (rocade, RD 606, RD 957) sont des atouts pour son développement. A ce titre, Avallon est un pôle de proximité et d'équilibre du territoire à l'échelle du pays avallonnais.

En tant que Sous-Préfecture, la ville centre exerce son attractivité et rayonne au-delà de son aire urbaine, comme pôle de services intermédiaires en raison de son niveau d'emplois, et de son offre de commerces, d'équipements et services.

Les documents de planification et d'urbanisme, établis à différents échelons territoriaux, préconisent ainsi de valoriser et de renforcer la centralité existante de la ville d'Avallon, dans une logique de bassin de vie.



Pour répondre à ces enjeux la stratégie de revitalisation du territoire s'articule autour de six axes prioritaires :

- 1 – Proposer une offre attractive de logements et encourager le renouvellement urbain ;
- 2 – Favoriser le développement économique ;
- 3 – Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions ;
- 4 – Valoriser le patrimoine et faciliter l'accès aux équipements et aux offres culturelles et loisirs ;
- 5 – Garantir l'offre de santé ;
- 6 – Assurer la transition écologique.

Un projet structurant pour la commune est ainsi potentiellement finançable via C2R. Il s'agit de la construction d'un pôle petite enfance/jeunesse dans l'ancienne école des jardins (rue de la Maladière).

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, ce projet englobera une crèche de 30 places (près de 435 m²), un pôle pour jeunes et adolescents (près de 135 m²) et un espace polyvalent (85 m²) dédié aux réunions, rencontres, séminaires et formations. Le budget total de l'opération est estimé à 2,2 millions d'euros HT.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté signera le :

Mardi 15 juillet 2025 à 10 heures,

Salle des Maréchaux - Mairie d'Avallon - 37 grande rue Aristide BRIAND - AVALLON (Yonne)

la convention « Centralités rurales en Région » (C2R) de la commune d'Avallon

en présence de :

Éric HOULLEY,

Vice-Président en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités, des parcs naturels, du CPER et du CPIER ;

Jamilah HABSAOUI,

Maire d'Avallon et Conseillère régionale déléguée à la ruralité.

La presse est invitée à cette signature